



FRANCE

Le gouvernement se cherche sur la laïcité

Le débat autour du port du voile fait resurgir les différences idéologiques au sein de la Macronie

Parler de laïcité au sein du gouvernement, c'est comme conduire une brouette pleine de grenouilles : ça saute dans tous les sens. La journée du dimanche 13 octobre en a offert une nouvelle illustration. Elle s'est focalisée autour d'un serpent de mer du débat public : peut-on accepter, au nom de la laïcité, que des mères de famille voilées accompagnent des enfants dans le cadre de sorties scolaires ? La question ressurgissait à la faveur d'un esclandre provoqué, deux jours plus tôt, par un élu du Rassemblement national au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ; il avait demandé à une femme voilée accompagnant des écoliers, dont son fils, de quitter l'hémicycle, avant de publier la vidéo de son coup d'éclat sur les réseaux sociaux.

Dimanche midi, donc, Sibeth Ndiaye, porte-parole du gouvernement, s'est indignée contre l'attitude « choquante » de l'élu. « Je n'ai pas de difficultés à ce qu'une femme voilée participe à des sorties scolaires, a-t-elle assumé. L'intégration et l'inclusion, c'est faire en sorte que des femmes qui sont peut-être enfermées dans leur communauté soient au contact d'autres femmes. » Une « position personnelle », a-t-elle précisé. Car, au même moment, sur BFM-TV, son collègue ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, avait lui aussi une position personnelle à exprimer. Certes, « la loi n'interdit pas aux femmes voilées d'accompagner les enfants, a-t-il

d'abord reconnu. *Mais nous ne souhaitons pas encourager le phénomène. Le voile, en soi, n'est pas souhaitable dans notre société.* »

Quelques heures plus tard, Cédric O, secrétaire d'Etat chargé du numérique et ancien conseiller d'Emmanuel Macron à l'Élysée, convoquait pour sa part ses souvenirs de sorties scolaires, à Villeurbanne (Rhône), en compagnie de « camarades de classe [qui] venaient de familles musulmanes ». « De nombreuses fois, leurs mères nous accompagnaient. Voilées, parfois. Jamais, cela n'a posé problème. Jamais, je n'ai assisté à un

quelconque prosélytisme », a-t-il assuré sur Twitter. « Ce n'était pas en réaction aux propos de Jean-Michel Blanquer mais du conseiller régional RN », jure-t-on dans son entourage. M. Blanquer a néanmoins reçu un soutien franc de la part du ministre de l'économie, Bruno Le Maire, lundi matin, sur Franceinfo : « Je ne crois pas qu'il soit souhaitable que, demain, dans la société française, les femmes soient voilées. Je veux une nation unie, sans communautarisme, fidèle à notre culture de l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Le sujet n'en finit plus de diviser une Macronie sans repères sur les questions de laïcité. En février, lors de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi « pour une école de la confiance », M. Blanquer avait déjà braqué une partie de la majorité en proposant de reprendre un amendement du très

droitier député Eric Ciotti (Les Républicains, Alpes-Maritimes) pour interdire le port du voile aux accompagnatrices scolaires. Certains lui avaient alors rappelé les mots prononcés par M. Macron, le 12 juillet 2016, à l'époque où ce dernier était candidat à la présidentielle : « Je ne crois pas, pour ma part, qu'il faille (...) aller traquer dans les sorties scolaires celles et ceux qui peuvent avoir des signes religieux. » « Il n'est pas souhaitable que les ministres s'érigent en théologiens ou se mettent à dicter les choix moraux ou spirituels de nos concitoyens », s'insurge aujourd'hui le député Aurélien Taché (La République en marche, Val-d'Oise).

Du côté de Matignon, on assure en tout cas que le sujet est tranché. « C'est autorisé par la loi », rappelle-t-on dans l'entourage du premier ministre, Edouard Philippe, où l'on cherche à minimiser l'ampleur des divisions : « Qu'il y

ait des nuances au sein du gouvernement, c'est une évidence, et même souhaitable, non ? »

Ces « nuances » apparaissent en l'absence de corpus solidement constitué. Emmanuel Macron, certes, avait abordé à la marge la question de la laïcité lors d'un discours au Collège des Bernardins, à Paris, en avril 2018 ; mais son message visait alors avant tout à « réparer » le lien entre l'Église catholique et l'Etat. Point de grand discours sur la laïcité, pourtant promis depuis des mois. « C'est toujours à l'ordre du jour, discours ou expression, mais pas



de calendrier à ce stade», assure-t-on dans son entourage.

« Une forme de confusion »

« Depuis le début de son quinquennat, le président a parlé devant toutes les religions (les catholiques, les juifs, les protestants, etc.) sauf une, l'islam, relève pour sa part une ministre. Il faut peut-être distinguer un discours du président sur la laïcité et un autre discours aux seuls musulmans de France. Sinon, à mêler les deux, on risque d'entretenir une forme de confusion. »

Ce souci tient à cœur à Edouard Philippe, qui, sans reprendre le décrié vocable d'« identité heureuse » défendu par son mentor Alain Juppé, veut avancer dans un esprit de concorde. « Le premier ministre veut faire attention à ne pas donner de coups de menton, explique un proche. Nous sommes un mouvement ouvert, et nous voulons une nation ouverte, sur le monde et en notre sein. Le premier ministre veut tenir un discours dur sur les dérives communautaires tout en ayant un discours ouvert pour que la communauté musulmane ne se sente pas exclue. »

Lors du débat sur l'immigration à l'Assemblée nationale, le 7 octobre, M. Philippe s'était ainsi dit « prêt » à ouvrir un débat sur « les dérives communautaires », en évoquant une forme de « sécession insidieuse ». Quelques jours plus tôt, lors d'un séminaire gouvernemental, Emmanuel Macron avait évoqué, pour sa part, « un travail sur l'intégration et la lutte contre le communautarisme », sans donner plus de détails, selon une source au sein de l'exécutif. La pression sur le sujet est forte de la part des oppositions de droite et d'extrême droite, qui réclament des « actes » après le discours du chef de l'Etat désignant « l'hydre islamiste » au lendemain de l'attentat de la Préfecture de police le 3 octobre.

La possibilité de voir ressortir

La possibilité de voir ressortir des tiroirs le projet de réforme de la loi de 1905 sur la laïcité est évoquée du bout des lèvres dans l'entourage du ministre de l'intérieur, Christophe Castaner. Mais seulement pour la « toiler », dit-on, pas la « refonder ». « On reprendra si l'automne est apaisé », souligne un proche de M. Castaner. Ce qui n'est pas forcément le cas au sein du gouvernement. ■

OLIVIER FAYE,
ALEXANDRE LEMARIÉ
ET CÉDRIC PIETRALUNGA

La proposition de la droite sénatoriale

La sénatrice du Val-d'Oise Jacqueline Eustache-Brinio a déposé, le 9 juillet, une proposition de loi qui sera examinée en séance publique à partir du 29 octobre. Signée par une quarantaine de sénateurs, dont le président du groupe Les Républicains, Bruno Retailleau, elle propose notamment de modifier l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation pour que l'interdiction du port de signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse soit étendue au temps des sorties scolaires et aux « personnes concourant au service public de l'éducation ».

Point de grand discours sur la laïcité du chef de l'Etat, pourtant promis depuis des mois



**Emmanuel
Macron et
Jean-Michel
Blanquer,
ministre de
l'éducation
nationale,
à l'aéroport
de Nouméa,
en mai 2018.**
LUDOVIC MARIN/AFP

